

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/01/31/2015009082/justel>

Dossier numéro : 2015-01-31/05

Titre

31 JANVIER 2015. - Arrêté royal transférant temporairement le siège de Dour de la justice de paix de Dour et de Colfontaine à Colfontaine

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 10-04-2019 inclus.

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 18-02-2015 page : 13642

Entrée en vigueur : 01-12-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2019-04-07/01, art. 4,3°, 002; En vigueur : 01-12-2019>